



UCB finalise avec succès une émission d'euro-obligations à destination d'investisseurs institutionnels

Bruxelles (Belgique), 13 mars 2024 (CET) 18h30

UCB SA/NV ("UCB") annonce ce jour avoir finalisé avec succès le placement de 500 millions d'euros d'obligations senior non-garanties avec un coupon de 4,25% et une échéance de 6 ans. Les obligations seront émises dans le cadre de son Programme d'émission de titres EMTN de 5 milliards d'euros le 20 mars 2024.

Conformément à la stratégie financière conservatrice d'UCB, le produit net des obligations sera utilisé à des fins générales d'entreprise, y compris le refinancement du prêt à terme contracté en avril 2020 dans le cadre de l'acquisition de Ra Pharmaceuticals, Inc. avant sa date d'échéance d'avril 2025.

Sandrine Dufour, Chief Financial Officer, UCB, a commenté : *"Nous sommes très heureux de la confiance que les investisseurs nous ont témoignée en répondant positivement à cette émission d'obligations. Suite à l'émission réussie par UCB d'obligations destinées aux investisseurs de détail en 2023, cette transaction souligne également l'accès d'UCB aux marchés des capitaux d'emprunt institutionnels et nous permet d'allonger le profil de maturité de notre dette."*

Les obligations ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés. La transaction a été menée par BofA Securities, BNP Paribas et Santander en tant que *Global Coordinators* et *Active Joint Lead Managers*, IMI - Intesa Sanpaolo et Wells Fargo Securities en tant que *Active Joint Lead Managers* et Crédit Agricole CIB, ICBC et SMBC en tant que *Co-Lead Managers* pour l'émission.

Les obligations devraient être cotées et admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.

Pour plus d'informations, veuillez contacter UCB :

Investor Relations

Antje Witte, Investor Relations
T +32 2 559 9414, antje.witte@ucb.com

Julie Bayet, Investor Relations
T +32 2 559 9580, julien.bayet@ucb.com

Laurent Schots, Media Relations
T +32 2 559 9264, laurent.schots@ucb.com

À propos d'UCB

UCB, Bruxelles, Belgique (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique d'envergure mondiale qui se consacre à la recherche et au développement de médicaments et de solutions innovantes pour transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. UCB emploie environ 9.000 personnes réparties dans environ 40 pays et a réalisé



UCB News

un chiffre d'affaires de EUR 5,3 milliards en 2023. UCB est cotée à la bourse d'Euronext Bruxelles (symbole: UCB). Suivez-nous sur Twitter: @UCB_news.





AVERTISSEMENT

CETTE COMMUNICATION NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉE, NI DIRECTEMENT NI INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION AU SEIN DE LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE EN VERTU DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR.

L'ÉMISSION, L'EXERCICE OU LA VENTE DES OBLIGATIONS DANS LE CADRE DE CETTE OFFRE SONT SOUMIS À DES RESTRICTIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES DANS CERTAINES JURIDICTIONS. L'INFORMATION CONTENUE DANS CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS, NI FAIT PARTIE D'UNE OFFRE DE VENTE OU D'UNE SOLlicitATION D'UNE OFFRE D'ACHAT, ET IL N'Y AURA AUCUNE VENTE D'OBLIGATIONS MENTIONNÉES DANS LA PRÉSENTE, DANS TOUTE JURIDICTION OÙ UNE TELLE OFFRE, SOLlicitATION OU VENTE SERAIT ILLÉGALE. UCB DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VIOLATION PAR UNE QUELCONQUE PERSONNE DE CES RESTRICTIONS.

CE COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE, NI UNE SOLlicitATION D'OFFRE D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'OBLIGATIONS AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION. LES OBLIGATIONS NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES, EXERCÉES OU VENDUES AUX ÉTATS-UNIS OU À, OU POUR LE COMPTE OU AU PROFIT, DES RESSORTISSANTS AMÉRICAINS SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION APPLICABLE DE L'OBLIGATION D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU US SECURITIES ACT DE 1933, TEL QU'AMENDÉ (LE « SECURITIES ACT »). UCB N'A PAS ENREGISTRÉ ET N'A AUCUNE INTENTION D'ENREGISTRER UNE PARTIE DE L'OFFRE EN VERTU DU SECURITIES ACT OU DES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS OU D'AUTRES JURIDICTIONS COMPÉTENTES AU SEIN DES ÉTATS-UNIS, NI DE PROCÉDER À UNE OFFRE PUBLIQUE DE VALEURS MOBILIÈRES AUX ÉTATS-UNIS.

CE COMMUNIQUÉ NE PEUT ÊTRE COMMUNIQUÉ, OU FAIRE EN SORTE QU'IL SOIT COMMUNIQUÉ, AUX PERSONNES SITUÉES AU ROYAUME-UNI QUE DANS LES CAS OÙ LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 21 DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000, TEL QU'AMENDÉ (LE « FSMA 2000 ») NE S'APPLIQUENT PAS À UCB ET S'ADRESSE UNIQUEMENT À DES PERSONNES SITUÉES AU ROYAUME-UNI (I) QUI ONT UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS, CES PERSONNES RÉPONDANT À LA DÉFINITION DE « INVESTMENT PROFESSIONALS » VISÉES PAR L'ARTICLE 19(5) DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT (FINANCIAL PROMOTION) ORDER 2005, TEL QU'AMENDÉ (L' « ORDER »), OU (II) QUI SONT DES PERSONNES VISÉES À L'ARTICLE 49(2)(A) À (D) DE L'ORDER OU À D'AUTRES PERSONNES À QUI CE COMMUNIQUÉ PEUT ÊTRE LÉGALEMENT COMMUNIQUÉ (TOUTES CES PERSONNES ÉTANT DÉSIGNÉES COMME ÉTANT DES « PERSONNES HABILITÉES »). TOUTE ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT À LAQUELLE CE COMMUNIQUÉ PEUT SE RAPPORTER N'EST ACCESSIBLE QU'AUX PERSONNES HABILITÉES ET TOUTE INVITATION, OFFRE OU ACCORD AUX FINS D'ENGAGEMENT DANS UNE TELLE ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT NE SERA CONCLU QU'AVEC DES PERSONNES HABILITÉES. TOUTE PERSONNE QUI N'EST PAS UNE PERSONNE HABILITÉE NE DOIT NI AGIR NI SE FONDER SUR CE DOCUMENT OU SUR SON CONTENU.

LES OBLIGATIONS VISÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT NE SONT PAS DESTINÉES À ÊTRE OFFERTES, VENDUES OU AUTREMENT MISES À LA DISPOSITION, ET NE DEVRAIENT PAS ÊTRE OFFERTES, VENDUES OU AUTREMENT MISES À LA DISPOSITION, DES INVESTISSEURS DE DÉTAIL DANS L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN. À CES FINS, ON ENTEND PAR INVESTISSEUR DE DÉTAIL UNE PERSONNE QUI EST L'UN DES DEUX (OU PLUSIEURS) (I) D'UN CLIENT DE DÉTAIL TEL QUE DÉFINI À L'ARTICLE 4(1), POINT (11), DE LA DIRECTIVE 2014/65/UE, TELLE QU'AMENDÉE (« MIFID II ») OU (II) D'UN CLIENT AU SENS DE LA DIRECTIVE 2016/97/UE, TELLE QU'AMENDÉE (LA « DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES »), LORSQUE CE CLIENT NE SERAIT PAS QUALIFIÉ DE CLIENT PROFESSIONNEL TEL QUE DÉFINI À L'ARTICLE 4(1), POINT (10), DE MIFID II.

LES OBLIGATIONS VISÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT NE SONT PAS DESTINÉES À ÊTRE OFFERTES, VENDUES OU AUTREMENT MISES À LA DISPOSITION, ET NE DEVRAIENT PAS ÊTRE OFFERTES, VENDUES OU AUTREMENT MISES À LA DISPOSITION, DES INVESTISSEURS DE DÉTAIL AU ROYAUME-UNI. À CES FINS, ON ENTEND PAR INVESTISSEUR DE DÉTAIL UNE PERSONNE QUI EST L'UN DES DEUX (OU PLUSIEURS) (I) D'UN CLIENT DE DÉTAIL TEL QUE DÉFINI À L'ARTICLE 2, POINT (8) DU RÈGLEMENT (UE) 2017/565 DANS LA MESURE OÙ IL FAIT PARTIE DU DROIT NATIONAL EN VERTU DU EUROPEAN UNION (WITHDRAWAL) ACT 2018 (« EUWA ») OU (II) D'UN CLIENT AU SENS DES DISPOSITIONS DU FSMA 2000 ET DE TOUTE RÈGLE OU RÉGLEMENTATION PRISE EN VERTU DU FSMA 2000 POUR METTRE EN ŒUVRE LA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES, LORSQUE CE CLIENT NE SERAIT PAS QUALIFIÉ DE CLIENT PROFESSIONNEL TEL QUE DÉFINI À L'ARTICLE 2(1), POINT (8) DU RÈGLEMENT (UE) 600/2014, ÉTANT DONNÉ QU'IL FAIT PARTIE DU DROIT NATIONAL EN VERTU DE L'EUWA.

PAR CONSÉQUENT, UCB N'A PAS PRÉPARÉ DE DOCUMENT D'INFORMATION CLÉ POUR L'OFFRE OU LA VENTE DES OBLIGATIONS OU LA MISE À DISPOSITION À DES INVESTISSEURS DE DÉTAIL DANS L'EEE OU AU ROYAUME-UNI ET, PAR CONSÉQUENT, L'OFFRE OU LA VENTE DES OBLIGATIONS OU LA MISE À DISPOSITION À TOUT INVESTISSEUR DE DÉTAIL DANS L'EEE OU AU ROYAUME-UNI PEUT ÊTRE ILLÉGALE EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES PRIIPS.





UCB News

LES OBLIGATIONS NE SONT PAS DESTINÉES À ÊTRE OFFERTES, VENDUES OU AUTREMENT MISE À LA DISPOSITION, ET NE DEVRAIENT PAS ÊTRE OFFERTES, VENDUES OU AUTREMENT MISE À LA DISPOSITION, EN BELGIQUE, DE CONSOMMATEURS AU SENS DU CODE BELGE DE DROIT ÉCONOMIQUE, TEL QU'AMENDÉ.

TOUTE DÉCISION D'ACHAT D'OBLIGATIONS NE DOIT ÊTRE PRISE QUE SUR LA BASE DU PROSPECTUS DE BASE D'UCB DATÉ DU 17 OCTOBRE 2023, TEL QUE COMPLÉTÉ PAR UN SUPPLÉMENT N°1 DATÉ DU 24 OCTOBRE 2023 ET UN SUPPLÉMENT N°2 DATÉ DU 5 MARS 2024 (ENSEMBLE, LE « PROSPECTUS DE BASE ») ET DES CONDITIONS DÉFINITIVES RELATIVES AUX OBLIGATIONS. LE PROSPECTUS DE BASE ET LES CONDITIONS DÉFINITIVES SONT OU SERONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET D'UCB. UCB, LES JOINT LEAD MANAGERS ET LEURS AFFILIÉS RESPECTIFS DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE OBLIGATION OU ENGAGEMENT DE METTRE À JOUR, D'EXAMINER OU DE RÉVISER TOUTE DÉCLARATION CONTENUE DANS LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ, QUE CE SOIT À LA SUITE DE NOUVELLES INFORMATIONS, DE DÉVELOPPEMENTS FUTURS OU AUTRES.

CE COMMUNIQUÉ EST UNE COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL ET NON UN PROSPECTUS AUX FINS DU RÈGLEMENT 2017/1129, TEL QU'AMENDÉ.

